

**RAPPORT DE MINORITÉ DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Rebecca Joly et consorts au nom Les Vert-e-s vaudois-e-s - Pour que le Canton de Vaud
rejoigne l'appel du Rhône**

1. PRÉAMBULE

Il y a eu une audition de l'association « id eau » représentée par M. Frédéric Pitaval, son directeur et par Mme Deborah Glejser Lindlau chargée de communication.

L'appel du Rhône ne visant pas au dépôt d'une pétition ni d'une initiative populaire, il s'agit d'une démarche transnationale, populaire, citoyenne et ancrée dans les territoires locaux que le Rhône traverse. Cette association a été constituée autour de quatre axes visant à impliquer la population, mettre sur pied des événements, fédérer les acteurs en lien avec la défense du Rhône et proposer de nouvelles initiatives.

Cette association vaudoise a une identité juridique reconnue pour défendre dans un esprit de dialogue les intérêts du Rhône, soit : la collectivité publique, les entreprises, les milieux économiques et les membres d'organes législatifs.

2. RAPPEL DES POSITIONS

Plusieurs commissaires pensent que chez nous et plus particulièrement dans notre canton, qu'il existe assez d'associations reconnues pour la protection de la nature, comme le World Wide Fund for Nature (WWF), Pro Natura ou la commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) et ne voient pas ce que cette nouvelle association pourrait apporter de plus.

Actuellement, la ville de Lyon en France a signé cet appel. Le Conseil d'État ne s'est pas prononcé sur l'appel du Rhône dont la question centrale est davantage philosophique que politique.

Il est vrai que le Rhône traverse deux pays, deux départements français, trois cantons, le Valais, Vaud et Genève et cinq cent cinquante-quatre communes ce qui complexifie les démarches. D'après la minorité de la commission, une nouvelle identité juridique telle que l'appel du Rhône ne va pas simplifier les choses.

3. POSITION DES COMMISSAIRES DE MINORITÉ

Nous constatons que le Conseil d'État ne s'est pas prononcé sur l'Appel du Rhône à ce jour. Le canton devrait mettre des moyens et la priorité sur la mise sur pied de stations d'épuration des eaux (STEP), filtrant les micropolluants. Celui-ci se concentre sur le contrôle des industries par les services cantonaux des eaux, afin d'éviter le rejet de produits toxiques dans le Rhône.

Une commissaire a trouvé le discours de cette association assez floue. Nous ne savons pas où ils veulent en venir.

Pour un commissaire, il voit d'un mauvais œil que l'écusson vaudois soit à côté de certains de ces collectifs.

Une 3^{ème} correction du Rhône est en cours avec des milliards d'investissements. Nous sommes persuadés que ces corrections tiendront compte des milieux naturels.

4. CONCLUSION

La minorité de la commission pense que la reconnaissance de l'appel du Rhône n'ajoute rien à notre canton. Il y a suffisamment d'associations vaudoises pour être attentif au Rhône qui traverse notre canton, sans y ajouter une nouvelle couche selon les commissaires de minorité. Ces derniers recommandent au Grand Conseil de classer ce postulat.

Blonay, le 28 juin 2022.

Le rapporteur de minorité :
(Signé) Pierre Volet